

---

# CRITÈRES DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE SKI DE FOND NOUVEAU- BRUNSWICK 2025-2026

---





## Table des matières

|  |   |
|--|---|
| <b>Critères de sélection de l'équipe de SFNB 2025-2026</b> ..... | 3 |
| <b>1. Équipe 14 à 23 ans</b> .....                               | 3 |
| A. Éligibilité.....  | 3 |
| B. Calcul .....  | 4 |
| C. Sélection.....  | 4 |
| <b>2. Équipe 10 à 13 ans</b> .....                               | 5 |
| A. Éligibilité.....  | 5 |
| B. Calcul .....  | 6 |
| C. Sélection.....  | 6 |
| <b>FORCE MAJEURE ET APPEL</b> .....                              | 7 |
| <b>Engagement personnel</b> .....                                | 8 |



## Critères de sélection de l'équipe de SFNB 2025-2026

**Au cas où la pandémie ou tout autre situation majeure qui pourraient avoir un effet sur les événements, le CHP peut ré-évaluer les critères à tous moments sans préavis.**

### 1. Équipe 14 à 23 ans

#### A. Éligibilité

- Les athlètes nés entre 2002 et 2011
- Être résidant permanent de la province du Nouveau-Brunswick
- Les athlètes de l'équipe provinciale doivent assister à un minimum de **Coupes NB** tel qu'indiqué dans le tableau :

|  |  |
|--|--|
| S'il y a 2 Coupes NB tenues pendant la saison (décembre à avril)         | La présence obligatoire minimum est 1 Coupe NB |
| S'il y a 3 Coupes NB tenues pendant la saison (décembre à avril)         | La présence obligatoire minimum est 2 Coupe NB |
| S'il y a 4 Coupes NB tenues pendant la saison (décembre à avril)         | La présence obligatoire minimum est 3 Coupe NB |
| S'il y a 5 Coupes NB tenues pendant la saison (décembre à avril)         | La présence obligatoire minimum est 3 Coupe NB |
| S'il y a 6 Coupes NB tenues pendant la saison (décembre à avril)         | La présence obligatoire minimum est 4 Coupe NB |
| S'il y a 7 Coupes NB tenues pendant la saison (décembre à avril)         | La présence obligatoire minimum est 4 Coupe NB |
| S'il y a 8 ou plus Coupes NB tenues pendant la saison (décembre à avril) | La présence obligatoire minimum est 5 Coupe NB |

**Important de vérifier le type des courses pour répondre aux critères du calcul.**

**NOTE :** pour les athlètes aux études poste secondaire hors province, vous aurez à remettre au CHP :

- Lettre de votre entraîneur, si vous être suivi par un.
- Soumettre par le 1<sup>er</sup> décembre quelles compétitions vous allez participer ainsi que soumettre vos résultats dans le 48 heures suivant l'événement.
- Inscrivez-vous à la course en tant que skieur de l'équipe provinciale de SFNB

Voici l'horaire pour la saison.

|            |                           |                     |           |
|------------|---------------------------|---------------------|-----------|
| Coupe NB 1 | Les Aventuriers de Charlo | Le 11 janvier, 2025 | Classique |
| Coupe NB 2 | Les Aventuriers de Charlo | Le 12 janvier, 2025 | Patin     |
| Coupe NB 3 | Wostawea, Fredericton     | Le 25 janvier, 2025 | Classique |
| Coupe NB 4 | Wostawea, Fredericton     | Le 26 janvier, 2025 | Patin     |
| Coupe NB 5 | Le Sureau Blanc, Tracadie | Le 15 février, 2025 | Classique |
| Coupe NB 6 | Les Aventuriers de Charlo | Le 8 mars, 2025     | Patin     |

## B. Calcul

- Le temps de course des athlètes sera converti en nombre de minutes par kilomètre, dont on fera la moyenne pour ensuite la comparer à celle de l'athlète de même sexe le plus rapide du groupe d'âge, soit les athlètes âgés de 14 à 23 ans.
- Une moyenne sera établie avec **les trois meilleurs pourcentages**, en utilisant le meilleur pourcentage classique, le meilleur pourcentage patin et le troisième meilleur pourcentage (classique ou patin). Si le nombre d'événement ne permet pas de respecter ce critère, le CHP ré-évaluera les critères.

## C. Sélection

- Les athlètes dont la moyenne est de 85 % et plus feront partie de l'équipe (catégorie 14 à 23 ans)
- Les athlètes dont la moyenne se situe entre 70 % et 84 %, inclusivement, feront partie de l'équipe de développement (catégorie 14 à 23 ans).

Les athlètes sélectionnés représentent la province du Nouveau-Brunswick et Ski de fond Nouveau-Brunswick. Ainsi, tout athlète sélectionné et voulant adhérer à l'équipe provinciale devra signer le « *Code de conduite et d'engagement des athlètes de l'équipe provinciale* » et s'y soumettre.

**Veillez noter** : Les athlètes qui ne répondent pas à ces critères peuvent quand même être sélectionnés pour tout voyage de ski effectué par SFNB au cours de la saison, dans leur catégorie d'âge respective à la suite d'une évaluation du CHP.

## 2. Équipe 10 à 13 ans

### A. Éligibilité

- Les athlètes nés entre 2012 et 2015
- Être résident permanent de la province du Nouveau-Brunswick
- Les athlètes de l'équipe provinciale doivent assister à un minimum de **Coupes NB** tel qu'indiqué dans le tableau :

|  |  |
|--|--|
| S'il y a 2 Coupes NB tenues pendant la saison (décembre à avril)         | La présence obligatoire minimum est 1 Coupe NB |
| S'il y a 3 Coupes NB tenues pendant la saison (décembre à avril)         | La présence obligatoire minimum est 2 Coupe NB |
| S'il y a 4 Coupes NB tenues pendant la saison (décembre à avril)         | La présence obligatoire minimum est 3 Coupe NB |
| S'il y a 5 Coupes NB tenues pendant la saison (décembre à avril)         | La présence obligatoire minimum est 3 Coupe NB |
| S'il y a 6 Coupes NB tenues pendant la saison (décembre à avril)         | La présence obligatoire minimum est 4 Coupe NB |
| S'il y a 7 Coupes NB tenues pendant la saison (décembre à avril)         | La présence obligatoire minimum est 4 Coupe NB |
| S'il y a 8 ou plus Coupes NB tenues pendant la saison (décembre à avril) | La présence obligatoire minimum est 5 Coupe NB |

**Important de vérifier le type des courses pour répondre aux critères du calcul.**

Voici l'horaire pour la saison :

|            |                           |                     |           |
|------------|---------------------------|---------------------|-----------|
| Coupe NB 1 | Les Aventuriers de Charlo | Le 11 janvier, 2025 | Classique |
| Coupe NB 2 | Les Aventuriers de Charlo | Le 12 janvier, 2025 | Patin     |
| Coupe NB 3 | Wostawea, Fredericton     | Le 25 janvier, 2025 | Classique |
| Coupe NB 4 | Wostawea, Fredericton     | Le 26 janvier, 2025 | Patin     |
| Coupe NB 5 | Le Sureau Blanc, Tracadie | Le 15 février, 2025 | Classique |
| Coupe NB 6 | Les Aventuriers de Charlo | Le 8 mars, 2025     | Patin     |

## B. Calcul

- Le temps de course des athlètes sera converti en nombre de minutes par kilomètre, dont on fera la moyenne pour ensuite la comparer à celle de l'athlète de même sexe le plus rapide du groupe d'âge, soit les athlètes âgés de 10 à 13 ans.
- Une moyenne sera établie avec **les trois meilleurs pourcentages**, en utilisant le meilleur pourcentage classique, le meilleur pourcentage patin et le troisième meilleur pourcentage (classique ou patin). Si le nombre d'événement ne permet pas de respecter ce critère, le CHP ré-évaluera les critères.

## C. Sélection

- Les athlètes dont la moyenne est de 85 % et plus feront partie de l'équipe A (catégorie 10 à 13 ans).
- Les athlètes dont la moyenne se situe entre 70 % et 84 %, inclusivement, feront partie de l'équipe de développement (catégorie 10 à 13 ans)
- Les athlètes sélectionnés représentent la province du Nouveau-Brunswick et Ski de fond Nouveau-Brunswick. Ainsi, tout athlète sélectionné et voulant adhérer à l'équipe provinciale devra signer le « Code de conduite et d'engagement des athlètes de l'équipe provinciale » et s'y soumettre signé.



## FORCE MAJEURE ET APPEL

De temps en temps, des situations indépendantes de la volonté de l'athlète se produisent et l'empêchent d'atteindre les normes pour une course, comme une maladie, une blessure, des problèmes familiaux, un bris d'équipement ou des problèmes de transport. Dans de telles circonstances, le comité de haute performance décidera des mesures à prendre.

Toutes blessure devrait être aviser aussitôt que possible à leur entraîneur, l'entraîneur provincial, gérant d'équipe et le comité de haute performance.

En cas de maladie ou de blessure, le comité de haute performance se réserve le droit de demander à l'athlète de lui présenter un billet du médecin. Le comité de haute performance peut ajouter ou retirer un athlète de la sélection pour participer au déplacement.

En cas d'appel, celui-ci doit être interjeté au comité de haute performance dans les 48 heures suivant la décision de sélection pour chaque déplacement. L'athlète (ou le parent qui en est responsable) doit en informer le comité de haute performance, par écrit, en envoyant un courriel à [nbxcski@gmail.com](mailto:nbxcski@gmail.com).



## Engagement personnel

Je, soussigné, déclare avoir lu et compris le présent document et m'engage à me conformer aux **Critères de sélection d'équipe 2025-2026 de SFNB**.

Nom de athlète (lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Signature de l'athlète : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nom d'un parent ou tuteur (lettres moulées): \_\_\_\_\_

Signature d'un parent ou tuteur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nom de l'entraîneur (lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Signature de l'entraîneur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_